

REVUE SPIRITE

Journal d'Études Psychologiques

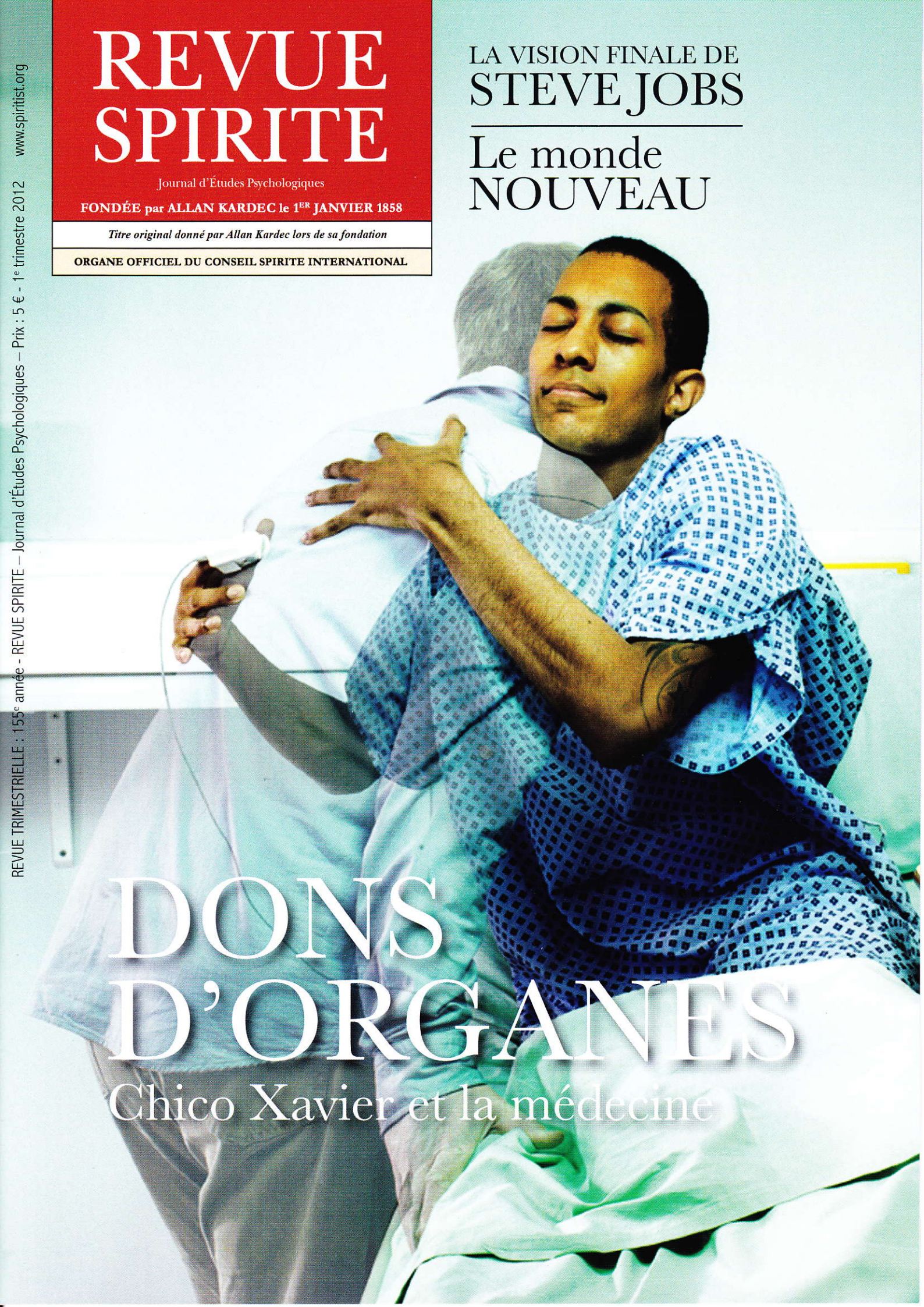
FONDÉE par ALLAN KARDEC le 1^{ER} JANVIER 1858

Titre original donné par Allan Kardec lors de sa fondation

ORGANE OFFICIEL DU CONSEIL SPIRITE INTERNATIONAL

LA VISION FINALE DE
STEVE JOBS

Le monde
NOUVEAU



DONS D'ORGANES

Chico Xavier et la médecine

Nous remercions particulièrement l'association FRANCE ADOT (<http://www.france-adot.org>), qui nous a autorisés à utiliser les images de la campagne d'avril 2011, sur le thème du "merci". Ces images donnent une belle vision spiritualiste et illustrent admirablement l'acte de charité qu'est le don d'organes, qui est encouragé par la philosophie spirite.

DONS D'ORGANES

Chico Xavier et la médecine

par JORGE HESSEN

PARMI LES PRATIQUES MÉDICALES DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS, LA GREFFE D'ORGANES EST CELLE QUI MONTRE LE PLUS CLAIREMENT LE LIEN ÉTROIT ENTRE LA MORT ET LA NOUVELLE VIE, LA RENAISSANCE DES CENDRES COMME LE PHÉNIX : L'OISEAU MITHOLOGIQUE SYMBOLE DU RENOUVEAU DU TEMPS ET DE LA VIE APRÈS LA MORT.¹

Le thème du « don d'organes et des greffes » est d'actualité sur la Terre. Les informations instructives des Guides Spirituels sur le sujet ne sont pas si nombreuses. Le projet Génome, les recherches sur les cellules souches embryonnaires et autres marquent la portée de la science humaine. Les greffes, sujettes à de nombreux cas de rejets à des époques reculées, sont devenues

des pratiques actuelles de reconstitution organique. La réalisation *in vivo* d'expériences visant à la régénération de cellules et la perspective d'amélioration de la qualité de vie avancent, dans un domaine où les recherches font encore leurs premiers pas. Les attentes de la science contemporaine sont sous d'heureux auspices. Cependant, la peur de l'inconnu plane dans l'imagination de beaucoup.

Certains spirites refusent d'autoriser, pendant leur vie, le don d'organes après leur désincarnation, en alléguant que Chico Xavier n'était pas favorable aux greffes. Ce n'est pas vrai ! Il faut clarifier que lorsque Chico a affirmé : *j'ai dédié ma médiumnité et ma vie à ma famille, à mes amis, au*

peuple. Ma mort m'appartient. J'ai ce droit. Personne ne peut toucher à mon corps ; il doit aller à notre mère la Terre..., il l'a fait parce qu'il avait reçu, alors qu'il était encore incarné, plusieurs propositions inopportunes d'étudier son cerveau après sa désincarnation. D'où ses craintes compréhensibles que son corps ne soit profané dans ce sens.

Nous ne pouvons oublier qu'aujourd'hui, nous sommes des donneurs potentiels. Demain, nous, ou des proches de notre famille, pouvons devenir des récepteurs potentiels. (...)

Pour la majorité des personnes, la question du don est aussi lointaine et distante que la mort. Mais pour ceux qui attendent un organe pour une greffe, elle est souvent l'unique possibilité de vie.^{vi} Joanna de Ângelis, soulignant cette importance, affirme : (...) Véritable bénédiction, la greffe d'organes donne l'occasion de poursuivre une existence physique, en condition de **moratoire**, par lequel l'Esprit continue son périple organique. En fin de compte, la vie dans le corps est un moyen pour atteindre la plénitude – qui est la vie elle-même, bouillonnante et réelle.ⁱⁱⁱ

Lors d'une interview à la chaîne de télévision Tupi en août 1964, Francisco Cândido Xavier déclare que la greffe d'organes, selon les Esprits savants, est une question très légitime de la Science, très naturelle et doit être menée à bien. Selon Chico Xavier, les Esprits – ne croient pas que la greffe d'organes soit contraire aux lois naturelles. Il est bien naturel que, en nous détachant du corps physique, nous donnions les organes encore fonctionnels à des compagnons qui en ont besoin, afin qu'ils puissent en faire une utilisation bénéfique.^{iv}

Le don d'organes pour les greffes est tout à fait légitime. Divaldo Franco certifie : Si la miséricorde divine nous alloue un organisme physique sain, il est juste et valide, après que nous ayons utilisé ce patrimoine, de l'offrir, grâce aux conquêtes précieuses de la science et de la technologie, à ceux qui sont venus avec des carences afin de leur permettre de poursuivre leur parcours.^v

Il n'y a pas non plus de conséquences traumatisantes ou inhibitoires dans le corps spirituel, en contrepartie à la mutilation du corps physique. Celui qui fait don de ses yeux ne sera pas aveugle dans l'au-delà. S'il en était ainsi, qu'advierait-

il de ceux qui ont eu leur corps consumé par le feu ou désintégré dans une explosion ?^{vi}

Quand peut-on affirmer qu'une personne est réellement morte ? Selon l'*American Society of Neuroradiology*, la mort encéphalique est l'état irréversible de cessation de tout l'encéphale et des fonctions neurales, résultant d'un œdème et d'une destruction massive des tissus encéphaliques bien que l'activité cardio-pulmonaire puisse être maintenue par des systèmes avancés d'assistance vitale et des mécanismes de ventilation.^{vii}

Le grand vacarme du sujet est la (...) mort encéphalique, après laquelle des organes ou des parties du corps humain sont prélevés pour une utilisation immédiate chez des malades qui en ont besoin.

(...) L'état de mort encéphalique revient donc à être dans une situation d'arrêt définitif et irréversible de l'encéphale, incompatible avec la vie et de laquelle jamais personne ne guérit.^{viii}

En situation de mort cérébrale, attestée par des examens conventionnels et appuyée sur les moyens de la technologie moderne, seuls des appareils peuvent maintenir la vie végétative, parfois pour une durée indéterminée. C'est dans cet état que l'on vérifie la possibilité que le donneur d'organes « meure » et ce n'est qu'alors que ses organes peuvent être utilisés – vu que les organes sans irrigation sanguine ne peuvent plus être utilisés pour des greffes. S'agirait-il d'euthanasie ? Évidemment, considérer ce fait comme tel manque d'argumentation scientifique (...) et condamnerait la greffe d'organes : l'euthanasie n'est absolument pas applicable dans ces cas de mort encéphalique avérée.^{ix}

La Médecine, dans le monde entier, affirme avec certitude que la mort encéphalique, qui inclut la mort du tronc cérébral^x, ne peut être constatée que par deux examens neurologiques, avec un intervalle de six heures, et un autre complémentaire. Ainsi, lorsque la cessation irréversible de la fonction neurale est constatée, le patient est mort, à l'unanimité de la littérature médicale.

Une autre question souvent soulevée est le rejet de l'organisme après la greffe.



Chico Xavier nous aide sur ce point, en expliquant : *André Luiz considère le rejet comme un problème facilement compréhensible, par l'existence de l'organe du corps spirituel chez le récepteur. L'organe périspirituel stimule les éléments de défense du corps, que les moyens immunologiques pourront, dans un futur proche, soutenir ou réfréner naturellement.*^{xi} À partir de 1967, plusieurs médicaments immunosuppresseurs ont été développés (cyclosporine, azathioprine et corticoïdes), qui visaient à réduire l'incidence de rejet, ce qui a permis aux récepteurs d'organes une survie plus longue.^{xii}

(...) statistiquement, le taux de survie des transplantés est extrêmement élevé. C'est grâce non seulement aux techniques médicales, qui s'améliorent en permanence, mais aussi grâce aux schémas immunosuppresseurs qui se sont considérablement développés et élargis : il existe aujourd'hui des schémas qui réduisent à zéro pourcent (0%) le rejet cellulaire aigu dans la phase initiale de la greffe, où ils se produisent.^{xiii}

André Luiz explique que lorsque la cellule est retirée de sa structure formatrice dans le corps humain, et est transférée médicalement vers un autre milieu énergétique, elle perd la commande mentale

qui la guidait et ainsi, elle s'individualise ; implantée dans un autre organisme (par exemple suite à une greffe), elle tendra à s'adapter au nouveau commandement (spirituel) qui la revitalisera puis coordonnera sa trajectoire.^{xiv} Cette situation est corroborée par Joanna de Ângelis quand elle explique : (...) *En transférant l'organe vers un autre corps, automatiquement le périsprit de l'incarné commence à l'influencer, en le moulant selon ses besoins, ce qui exigera du patient récepteur l'amélioration morale urgente, afin que sa carte d'épreuves soit également modifiée par sa réforme intime, générant de nouveaux éléments déclencheurs pour le bonheur recherché et qu'il ne mérite peut-être pas encore.*^{xv}

Les Esprits ont affirmé à Kardec que le dégagement est beaucoup moins rapide et dure quelquefois des jours, des semaines et même des mois.^{xvi} Bien qu'après la mort physique il n'y ait plus aucune vitalité dans le corps, il y a des cas où l'Esprit, dont la vie a été toute matérielle, sensuelle, reste lié à la dépouille, par l'affinité qu'il accorde à la matière.^{xvii} Toutefois, rappelons aussi une situation qui se produit quotidiennement dans les grandes villes : la pratique de l'autopsie, exigée par la Loi,

dans les cas de morts violentes ou sans cause déterminée ; on ouvre le cadavre, du sternum jusqu'au bas-ventre, exposant les viscères du thorax et de l'abdomen.^{xviii} On ne peut perdre de vue la question du mérite individuel. (...) *Le destin des Esprits désincarnés serait-il à la merci de la décision des hommes de leur retirer les organes pour des greffes, d'incinérer leurs corps ou de couper leurs viscères à l'occasion d'une autopsie ?!* Le bon sens et la raison affirment hautement que ceci n'est pas possible, cela reviendrait à admettre la justice du hasard et le hasard n'existe pas !^{xix}

En résumé, le don d'organes pour les greffes n'affectera pas l'Esprit du donneur, sauf si nous croyons injuste la Loi de Dieu et si nous sommes sur la Terre à la dérive de Sa volonté. Rappelons-nous que dans les Statuts du Père, il n'y a pas de place pour l'injustice, et la greffe d'organes (prouesse de la science humaine) est une précieuse opportunité parmi tant d'autres mises à la disposition pour l'exercice de l'amour.

Par Jorge Hessen,
Reformador, octobre 2005.

Références Bibliographiques :

ⁱ Mario Abbud Filho, ex-président de l'Association Brésilienne de Greffe d'Organes. Président de la Société de Médecine et de Chirurgie de São José do Rio Preto. Membre de l'*American Society of Transplant Physician*. Membre de l'*International Transplantation Society*, selon http://members.tripod.com/themedpage/artigos_doacao.htm, accès le 12/04/2005.

ⁱⁱ *Doação de Órgãos e Transplantes* de Wladimir Lisso / Cleusa M. Cardoso de Paiva, disponible sur <http://lissoportalespirita.com.br/sintese.htm>, accès le 15/04/2004.

ⁱⁱⁱ FRANCO, Divaldo Pereira. *Dias Gloriosos*, par

l'Esprit Joanna de Ângelis. Salvador, Ed. LEAL, 1999. Chap. « Greffes d'organes ».

^{iv} Publié dans la *Revista Espirita Allan Kardec*, X^o année, n^o 38.

^v FRANCO, Divaldo Pereira. *Seara de Luz*. Salvador, Ed. LEAL [le livre contient une série d'interviews accordés par Divaldo entre 1971 et 1990].

^{vi} SIMONETTI, Richard. *Qui a peur de la mort ?* Édition CESAK.

^{vii} *Dos Transplantes de Órgãos à Clonagem*, de Rita Maria P. Santos. Ed. Florense, Rio/RJ, 2000, p. 41.

^{viii} BEZERRA, Evandro Noleto. *La greffe d'Organes dans la Vision Spirite*, publié dans *Reformador* – octobre 1998, p. 314.

^{ix} Idem.

^x Le tronc cérébral, et non le cœur, est reconnu comme étant l'organisateur et le « commandant » de tous les processus vitaux. Il inclut la capacité neurale pour la respiration et les battements cardiaques spontanés ; sans tronc personne ne peut respirer par soi-même.

^{xi} Voir *Revista Espirita Allan Kardec*, X^o année, n^o 38.

^{xii} *Folha de São Paulo*, A3, "Opinion", 15 mai 2001.

^{xiii} Interview du Professeur Docteur Flávio Jota de Paula. Médecin de l'Unité de Greffe du Rein du HC/FMUSP. 1^o Secrétaire de l'Association Brésilienne de Greffe d'Organes (ABTO). Directeur du 1^o Mini-Marathon de Greffés du Brésil. Publié dans *Prática Hospitalar*, VI^o année, n^o 24, nov-déc/2002.

^{xiv} XAVIER, Francisco Cândido. *Évolution dans les deux mondes*, par l'Esprit André Luiz. Chapitre 5, « Cellules et Corps Spirituel ».

^{xv} FRANCO, Divaldo Pereira. *Dias Gloriosos*, par l'Esprit Joanna de Ângelis.

^{xvi} KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits*. Livre Deuxième, chapitre III, question 155.

^{xvii} KÜHL, Euripedes. *Interview Virtuel : Dons d'Organes et Greffes*. www.cvdee.org.br/ accès le 24/4/2005. Source : Commentaire de Kardec à la question 155 du *Livre des Esprits*.

^{xviii} Voir BEZERRA, Evandro Noleto. *La greffe d'Organes dans la Vision Spirite*, publié dans *Reformador* – octobre 1998, p. 315.

^{xix} Idem.

